

rapport annuel 2010

Partenord Métropole Val de Lys



Attribution des logements

SOMMAIRE

- 3.** Éditorial
- 4.** Partenord Val de Lys
- 6.** Agir au quotidien au plus près des réalités locales
- 8.** Satisfaire les besoins exprimés par les locataires
- 12.** La demande de logement : du web au papier
- 14.** Des logements de qualité pour des familles aux ressources variées
- 16.** Accompagner les parcours résidentiels de nos clients-locataires
- 18.** Entretien, réhabiliter et développer le patrimoine

Partenord Habitat

présent dans
288 communes du département avec
39 000 logements
770 collaborateurs au service de **100 000** habitants
10 directions de territoires au plus près de nos clients-locataires



Partenord Métropole Val de Lys

Une équipe à votre service

2 758 logements
21 communes
6 150 habitants
31 collaborateurs

Partenord Métropole Val de Lys
91 rue Jules Lebleu
59280 Armentières

De nouveaux outils pour répondre à une demande de logements plus pressante



Aujourd'hui le logement constitue le poste de dépenses le plus important pour les ménages, les locataires y consacrent le quart de leurs revenus, parfois plus du tiers pour les plus modestes. Pour les familles, trouver un logement abordable est devenu une priorité cruciale. Les chiffres en témoignent : 2009, notre Office comptabilisait 23079 demandes en attente, en 2010, on atteint les 29 690. Près de 30% d'augmentation.

La crise est aiguë pourtant le désengagement de l'Etat s'accroît. A la fin des aides à la pierre s'ajoutera cette année une taxe de 245 millions d'euros prélevée sur les bailleurs sociaux privant encore notre Office de moyens qui auraient pu être consacrés au développement de notre offre de logements.

Pour autant, notre mobilisation reste intacte. Partenord Habitat investit en 2010, 24 millions d'euros dans la réhabilitation et grâce aux efforts conjoints des collectivités territoriales, 697 logements ont été construits sur 32 communes du Département. C'est dans ce même esprit partenarial que sont menées nos politiques d'attributions. Afin de garantir équité, transparence et d'être en prise directe avec les réalités territoriales, nous avons créé 10 commissions d'attribution décentralisées. Dans le strict respect de la réglementation, collaborateurs de Partenord, élus locaux, administrateurs, agissent ainsi au plus près de la demande, en lien avec les spécificités de chaque territoire. Et pour accompagner au mieux les familles, notons cette innovation allée à la refonte de notre site internet en 2010 : la demande de logement en ligne. Une avancée majeure qui facilite les démarches, raccourcit les délais. Comme il nous faut être plus réactif face à l'urgence qui s'impose, ce nouvel outil doit nous permettre d'agir avec plus d'efficacité, de répondre comme il se doit, plus rapidement, à une demande toujours plus pressante mais légitime et surtout de porter au meilleur niveau le service rendu à nos clients-locataires.

Didier Manier

Président de Partenord Habitat
Conseiller général du Nord

Partenord Métropole Val de Lys

La commission d'attribution des logements

La commission d'attribution des logements a pour mission de procéder à l'examen des demandes de logement conformément à la législation en vigueur, dans un esprit de transparence et d'équité.

Pour agir au plus près des réalités locales et des besoins des habitants, Partenord Habitat a fait le choix de la décentraliser. Elle est composée de 6 administrateurs dont 1 représentant de locataires, du maire de la commune concernée par l'attribution, ou de son représentant.



Lionel Meuris



Marcel Dehoux



Michel d'Orgeval



Claude Vandeputte



Chantal Broeks



Brigitte Lherbier

Proximité et qualité de service, fondements de l'organisation territoriale

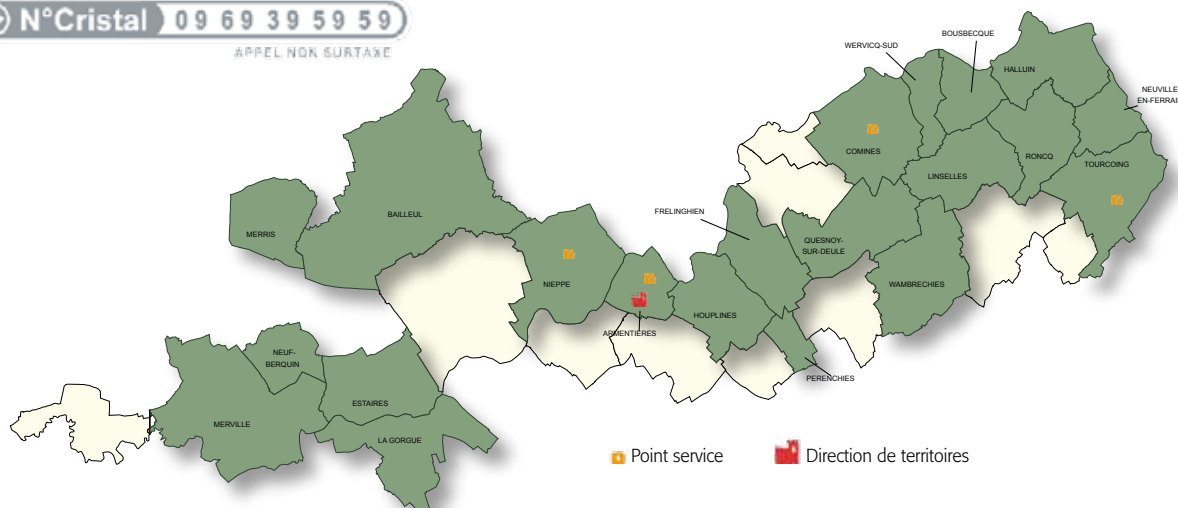
La gestion quotidienne de la relation avec les locataires et du patrimoine est assurée par la présence au plus près des réalités locales d'un réseau d'agences, d'antennes et de points service.

La qualité de ce maillage territorial et des personnels qui le constituent nous permet d'apporter des réponses "sur mesure" aux demandes et besoins de nos clients-locataires et des Nordistes.

Un numéro unique accessible 24h/24 nous permet d'être à l'écoute des préoccupations des habitants.

N°Cristal 09 69 39 59 59

APPEL NQR SURTAXE



Il faut nous aider à construire !



La commission d'attribution des logements de Partenord Métropole Val de Lys que je préside est composée de membres délégués par le conseil d'administration de l'Office et de représentants des communes et des associations. Le bilan des décisions d'attribution qui y sont prises fait l'objet d'un rapport annuel que nous présentons ici.

En 2010, l'occupation sociale du territoire Métropole Val de Lys confirme la tendance 2009 avec une population nettement plus âgée que sur la moyenne Partenord Habitat et des ressources qui restent stables.

Il est à noter que, pour faciliter la vie de nos aînés, le territoire a accentué sa politique d'adaptation de logements pour atteindre en 2010 le chiffre de 2 logements adaptés par mois.

La pression de la demande est particulièrement forte sur ce territoire qui enregistre 1272 nouvelles demandes alors que nous n'avons effectué que 277 attributions. Elle représente plus de 10% de la demande de l'Office pour un territoire qui ne concentre que 7% du parc locatif. Le taux de rotation reste stable depuis ces deux dernières années (10,1% en 2008 et 9,4% en 2009) pour se situer à 10% en 2010.

En parallèle, les délais d'attribution ne cessent d'augmenter : dans certaines communes, nous enregistrons des délais d'attente supérieurs à 5 ans ! Pour atténuer ce phénomène, nous avons maintenu une politique de mutations forte qui représente 22% de nos attributions mais l'absence de livraisons de produits neufs n'a pas permis d'inverser cette tendance.

La situation est à l'échelle du territoire Métropole Val de Lys extrêmement tendue et, plus que jamais, il faut nous aider à construire pour satisfaire les besoins des familles.

Lionel Meuris

Administrateur de Partenord Habitat
Président de la commission d'attribution
des logements décentralisée de
Partenord Métropole Val de Lys

Agir au quotidien au plus près des réalités locales

L'organisation de Partenord Habitat repose sur un service de qualité privilégiant la proximité pour une plus grande réactivité au bénéfice de nos clients-locataires.

4 points service pour agir quotidiennement auprès des habitants

Le point service, implanté au cœur du patrimoine, constitue une structure de gestion adaptée dont l'objectif est d'apporter un service rapide et efficace à tous les niveaux de la relation avec l'habitant : de l'attribution d'un logement à la résiliation en passant par le traitement de la réclamation ou encore la demande de mutation.

POINT SERVICE D'ARMENTIÈRES

1 Résidence Bizet 89, rue Raymond Lis, 59280 Armentières				
PATRICK PARENT RESPONSABLE DE SECTEUR	ALAIN PIGNON TECHNICIEN DE SECTEUR	HERVÉ LAMERANT TECHNICIEN DE SECTEUR	ISABELLE DEMEULAERE COMMERCIALE DE SECTEUR	

POINT SERVICE DE NIEPPE - BAILLEUL

2 Résidence Poissonnier Ent 3, Apt 2, rue E Poissonnier 59850 Nieppe			
AURÉLIE TRUANT RESPONSABLE DE SECTEUR	JEAN-LOUIS VANHÉE TECHNICIEN DE SECTEUR	VÉRONIQUE DUPUIS COMMERCIALE DE SECTEUR	

POINT SERVICE DE COMINES

3 15/41, rue P. Hovyn 59560 Comines			
MICHÈLE BÉTERMIER RESPONSABLE DE SECTEUR	CÉDRIC SERNICLAY TECHNICIEN DE SECTEUR	CINDY DELBECQUE COMMERCIALE DE SECTEUR	

POINT SERVICE DE TOURCOING

4 30, av. G. Pompidou 59200 Tourcoing			
DELPHINE CODARIN RESPONSABLE DE SECTEUR	STÉPHANE TESTELIN TECHNICIEN DE SECTEUR	MARION WALLARD COMMERCIALE DE SECTEUR	

Favoriser les parcours résidentiels

Notre politique d'attribution des logements fait l'objet d'échanges continus avec les partenaires dans un double objectif :

- favoriser le parcours résidentiel
- favoriser la qualité de vie des habitants.

La meilleure adéquation famille/logement est systématiquement recherchée.

La pression de la demande s'accroît encore en 2010 (89 demandes pour 100 logements en 2009 pour 113 en 2010) avec comme corollaire des délais d'attribution qui s'allongent notamment dans certaines communes où l'offre ne permet pas de répondre en quantité à la demande. Pour pallier en partie ce phénomène et en l'absence de livrai-

son de produits neufs, le territoire Métropole Val de Lys a mis l'accent sur la mutation de locataires permettant d'augmenter la rotation de son parc et la satisfaction des clients : ainsi, en moyenne, cinq familles par mois se voient proposer une mutation.



Eric Foulon

Directeur de territoire
Partenord Métropole
Val de Lys



Carlo Raimondi

Animateur commercial
Partenord Métropole
Val de Lys

Témoignages



Patrick Parent, responsable de secteur

Garant du respect des procédures réglementaires, je veille à engager une relation de confiance, d'écoute, de respect et de confidentialité



Cindy Delbecque, commerciale de secteur

Les procédures d'attributions sont aujourd'hui plus contraignantes. Les commissions d'attribution de logement ont aussi élargi leur regard. Pour ne pas mettre en difficulté les attributaires, on est passé d'une culture du « taux d'effort » à celle du « reste à vivre ».

Satisfaire les besoins exprimés par les habitants

Partenord Habitat gère sa demande de logements dans le respect du cadre réglementaire et des partenariats locaux.

Accueillir les ménages à revenus modestes, traiter prioritairement les ménages en grande difficulté, respecter l'objectif de mixité sociale, faciliter les parcours résidentiels, prendre en compte la diversité de la demande tout en contribuant à la définition des politiques locales dans le respect de l'égalité de traitement, telle est la vocation du bailleur social. Dans ce contexte, l'objectif est de satisfaire des demandes exprimées par les habitants tout en favorisant l'adéquation composition familiale / ressources / caractéristiques du logement.

Au regard de cette approche complexe et multicritère, dans un environnement en constante mutation et de plus en plus contraint, l'exercice représente parfois un véritable défi.

2010

Demands, attributions et mutations

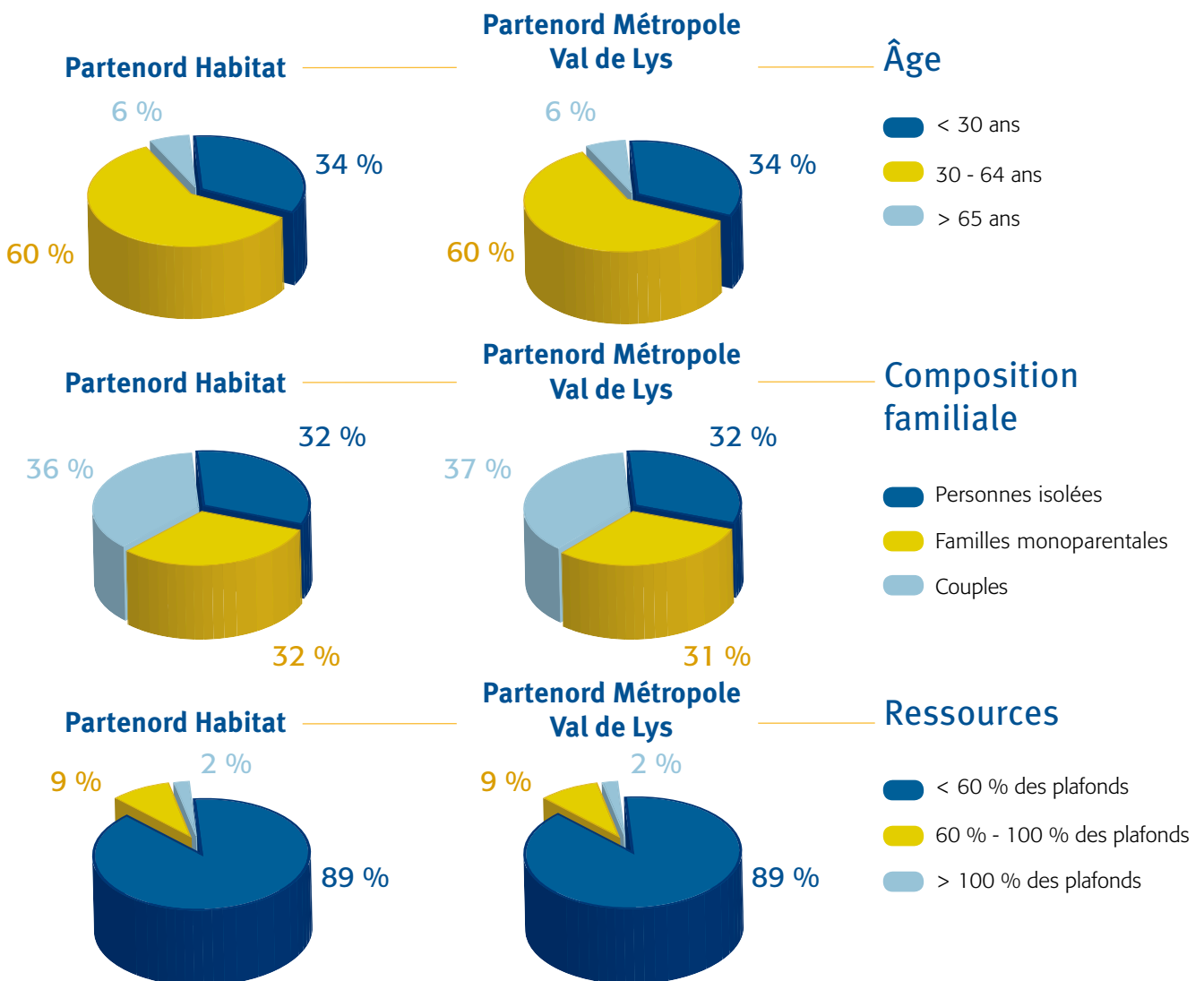
	DEMANDES		ATTRIBUTIONS		MUTATIONS
Partenord Habitat	29 690	15 %	4 371	27 %	1 159
Partenord Métropole Val de Lys	3 075	9 %	277	22 %	60
		RATIO ATTRIBUTIONS / DEMANDES		RATIO MUTATIONS / ATTRIBUTIONS	

	PARTENORD HABITAT	PARTENORD VAL DE LYS
Taux de rotation	9 %	10 %

La demande de logements

Le territoire Métropole Val de Lys a enregistré en 2010 la plus forte progression à l'échelle de l'Office du nombre de demandes de logement. En effet, avec 3075 demandes enregistrées en 2010, la progression est de 20% ! Elle se distingue par un nombre de demandes en renouvellement qui double pour atteindre 1806 et qui devient supé-

rieur au nombre des nouvelles demandes (1272). Ces chiffres accentuent la pression de la demande locative dans des secteurs qui enregistrent 113 demandes pour 100 logements, avec pour effet direct une hausse des demandes de plus de 24 mois (468 demandes).

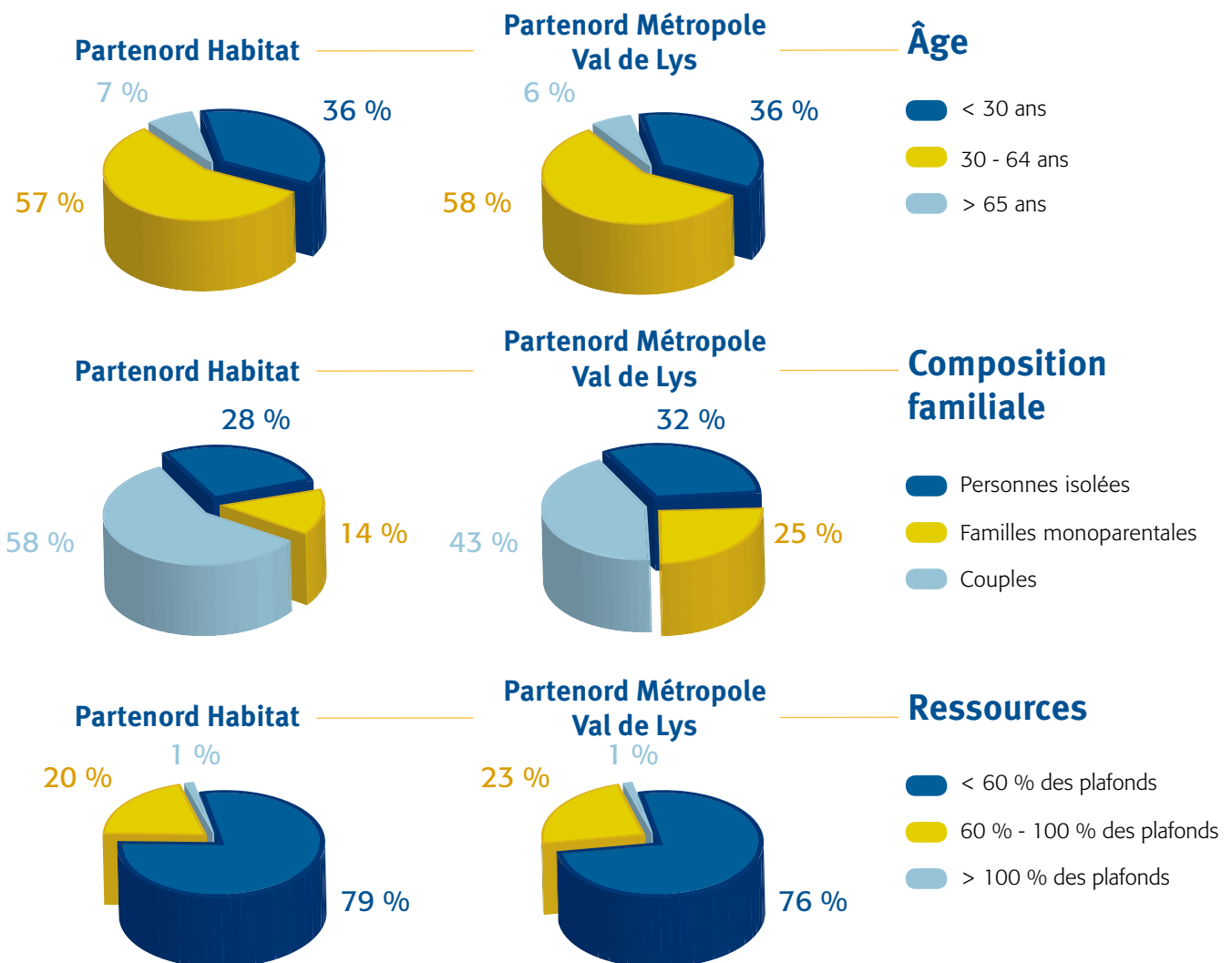


Les attributions de logements

La commission d'attribution des logements de Métropole Val de Lys a procédé à 277 attributions en 2010, 60 d'entre elles (soit 22%) étant des mutations de locataires au sein de notre patrimoine. Cette volonté active de privilégier la demande des locataires en place permet à la commission d'attribution de dynamiser l'offre et ainsi diminuer l'impact de la hausse du stock de la demande en 2010. Il convient de noter que 76% des attributions ont été faites à des familles disposant d'un revenu inférieur

à 60% du revenu plafond, confirmant une politique d'attribution dont l'objectif est de satisfaire en priorité la demande de logement des familles à ressources modestes tout en veillant à leur solvabilité.

Enfin, et dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi concernant le droit opposable au logement (DALO), 17 désignations de familles ont été transmises par les services de l'Etat et 7 attributions ont pu se concrétiser.

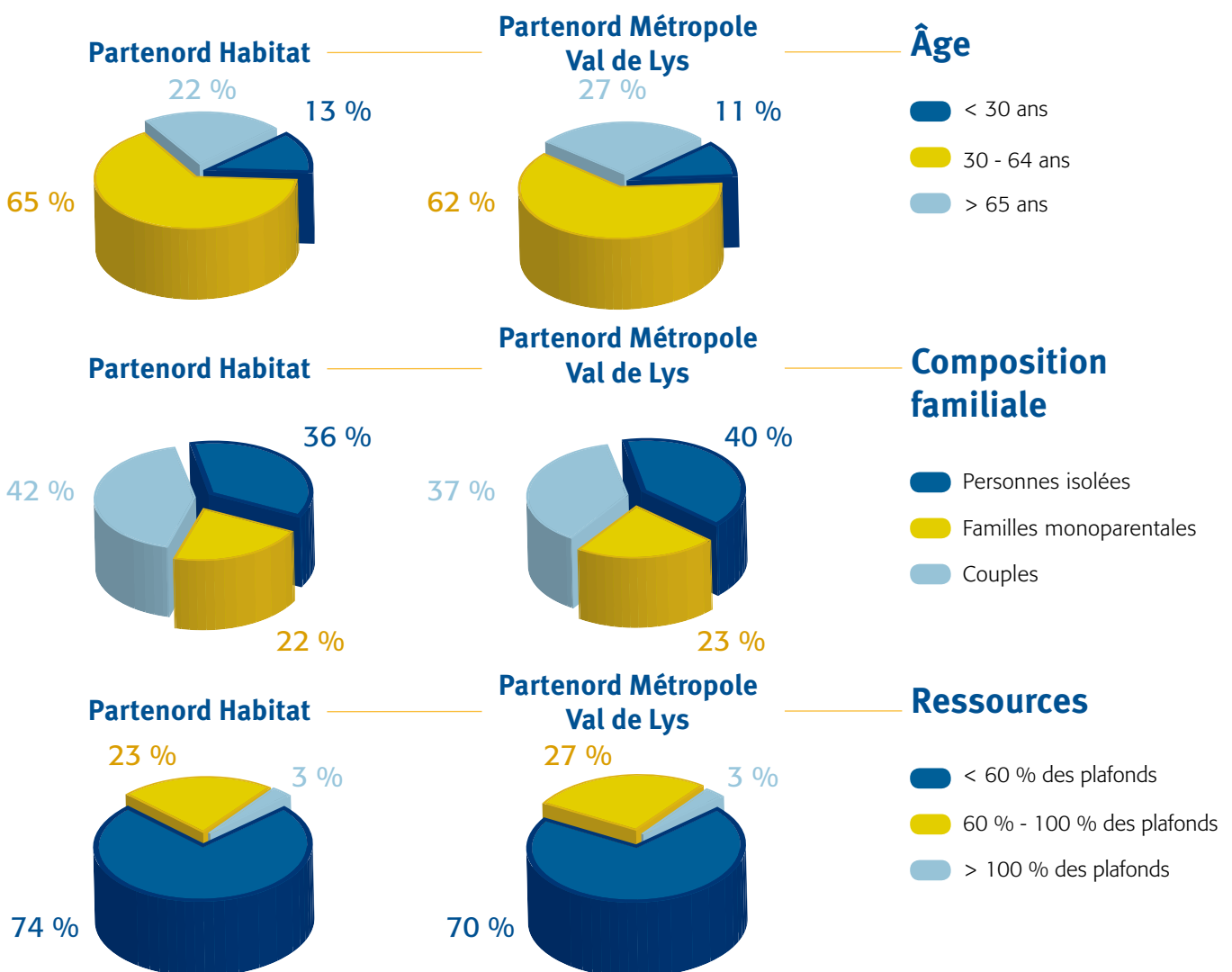


L'occupation sociale

L'occupation sociale du parc de logements locatifs de Partenord Métropole Val de Lys présente les mêmes caractéristiques que les moyennes départementales de l'Office. On notera que, si le revenu moyen des locataires y est plus élevé que la moyenne, la proportion des occupants dont les revenus sont inférieurs à 60 % des revenus plafonds atteint les 70 %.

On peut remarquer que la répartition par âge et composition familiale de l'occupation sociale correspond à la structure de la demande.

Il convient de souligner l'enjeu particulier que représente le logement des seniors avec des réponses adaptées à la situation de chacun (adaptation du logement, mutation vers un logement déjà adapté).



La demande de logement : du papier au web

En 2010, le site internet de Partenord Habitat a été entièrement refondu. Plus dynamique, plus riche et interactif, il intègre désormais la demande de logement en ligne.

La demande de logement en ligne : une évolution majeure au service des internautes

Les utilisations de services dématérialisés sur le web notamment dans les démarches « administratives » ou de services publics connaissent un essor constant. L'internaute fait aujourd'hui naturellement ses déclarations sur le web, c'est un changement culturel.

En 2010, près de 70 % de la population française a surfé sur Internet soit plus de 37 millions de personnes.

Conscient de l'importance, des enjeux de l'Internet et de ses avantages (interactivité, souplesse d'utilisation et fonctionnalités), Partenord Habitat a mis en place la demande de logement en ligne. Celle-ci représente aujourd'hui près d'un tiers des demandes totales de logements auprès de

notre organisme. L'Office a été l'un des tout premiers bailleurs sociaux à mettre en place une dématérialisation complète et interactive de sa demande de logement.

Afin que cet outil soit véritablement une avancée pour les « demandeurs » de logements, il a été développé selon les principes suivants, gages de souplesse et de rapidité :

- l'accompagnement de l'internaute facilité et simplifié par le formulaire : interactif, il est composé de zones pré-remplies, de listes de choix multiples ou encore de fonctions de contrôle des réponses. Ce premier niveau facilite la saisie de l'information et réduit surtout le temps alloué à sa vérification au sein de nos agences,

- la demande en ligne est exactement suivie de la même façon que la demande papier. Cette équité de traitement met en confiance l'internaute qui reçoit un accusé de réception mentionnant la bonne prise en compte de sa demande,
- les pièces justificatives ne sont demandées qu'après enregistrement de la demande



Une nouveauté qui, déjà, fait ses preuves avec plus de 750 demandes de logement enregistrées chaque mois dans nos agences.

En 2010, 38 % des nouvelles demandes adressées à Partenord Habitat ont été déposées sur le site internet dont 26 % pour le territoire de Val de Lys.

en ligne et instruction du dossier; moins de contrainte en amont pour l'internaute,

- la souplesse d'utilisation du support web : le fait de pouvoir revenir sur sa demande de logement à tout moment si elle n'a pas été terminée avant envoi ou encore le temps,

- l'uniformité des informations entre l'internaute et Partenord Habitat : les informations saisies par l'internaute sont intégrées directement dans le système d'information de l'Office : pas d'erreur possible et adéquation des informations.

Le formulaire de demande unique : gage d'efficacité et de transparence !

Depuis octobre 2010, la demande d'un logement social est désormais simplifiée et accélérée grâce au formulaire unique, commun à tous les bailleurs :

- un seul et même document : le demandeur n'est plus obligé d'aller chercher une demande de logement chez chaque bailleur.

- un seul numéro d'enregistrement,
- une liste des pièces justificatives à fournir identique pour toute demande,
- une demande enregistrée dans un fichier partagé et accessible à l'ensemble des organismes HLM

Les informations contenues dans la demande de logement social permettront en effet d'identifier les demandeurs prioritaires notamment les personnes qui sont sans abri, accueillies dans des structures d'hébergement ou encore celles dont le motif de demande les rend éligibles au dispositif DALO (droit au logement opposable).



Un seul et même document



Un seul numéro d'enregistrement



Un fichier partagé et accessible à l'ensemble des organismes HLM



Des logements de qualité pour des familles aux ressources variées

Les loyers des logements HLM conventionnés sont fixés dans la limite d'un loyer plafond. Ils sont réservés en effet à des personnes dont les ressources n'excèdent pas, pour l'ensemble des personnes vivant au foyer, le plafond correspondant à la somme des revenus fiscaux de référence au titre de l'année N – 2 (soit 2008 pour 2010).

Catégorie de ménage Plafonds de ressources annuelles	PLUS	PLA (Intégration - Insertion)	PLS
1 pers. seule	19 225 €	10 572 €	24 993 €
2 pers. sans pers. à charge sauf jeunes ménages*	25 673 €	15 405 €	33 375 €
3 pers./1 pers. seule avec 1 pers. à charge/jeunes ménages* sans pers. à charge	30 874 €	18 524 €	40 136 €
4 pers. ou 1 pers. seule avec 2 pers. à charge	37 272 €	20 612 €	48 543 €
5 pers. ou 1 pers. seule avec 3 pers. à charge	43 846 €	24 116 €	57 000 €
6 pers. ou 1 pers. seule avec 4 pers. à charge	49 414 €	27 178 €	64 238 €
Par pers. supplémentaire	5 512 €	3 031 €	7 166 €

Les plafonds de ressources

- *Jeune ménage : couple dont la somme des âges des 2 conjoints est au plus égale à 55 ans.
- **Est considéré comme conjoint** : la personne vivant en concubinage avec le candidat locataire et cosignataire du contrat de location ou la personne liée au candidat locataire par un pacte civil de solidarité et cosignataire du contrat de location.
- **La notion de couple** s'applique aux personnes mariées, vivant en concubinage ou liées par un pacte civil de solidarité.

Le prêt locatif à usage social (PLUS)

Créé en 2000, le PLUS est le principal dispositif de financement du logement social. Il vise une mixité d'occupation : sur un programme donné, 30 % au moins des logements sont obligatoirement attribués à des personnes dont les ressources sont inférieures ou égales à 60 % du plafond de ressources, 10 % pour revenus supérieurs de 20 % maximum aux plafonds (PLUS majoré). En outre, il donne lieu à des aides spécifiques (subvention de l'État, taux de TVA réduit et exonération de la TFPB) et ouvre des droits à des prêts distribués par la Caisse des Dépôts et Consignations.



Tourcoing - Résidence Victor Hugo
18 logements PLUS de type 1 au type 5

Le prêt locatif aidé d'insertion (PLAI)

Créé par la loi Besson en 1991, il a pour but de favoriser l'accès au logement des personnes les plus démunies dont les ressources sont inférieures à 60 % des plafonds PLUS.



Armentières - Rue d'Erquinghem
2 logements : 1 type 2 PLAI et 1 type 4 PLUS

Le prêt locatif social (PLS)

Mises en place le 6 mars 2001, les opérations financées par des PLS ont vocation à accueillir des ménages dont les ressources excèdent celles requises pour accéder aux logements financés par les prêts PLUS et qui rencontrent des difficultés pour trouver un logement sur le marché privé, en particulier dans des zones de marché tendu. Il s'agit donc de logements dits « intermédiaires » ; les plafonds sont supérieurs de 30 % à ceux du PLUS.



Linselles - Rue des Écoles
19 logements PLS et PLUS de type 2 et type 3

Accompagner les parcours résidentiels de nos clients-locataires

La mission première de Partenord Habitat est d'accompagner le parcours résidentiel de ses 100 000 clients-locataires. Assurer une gestion dynamique des mutations internes au bénéfice des familles déjà logées constitue à ce titre une priorité.

Dans le règlement intérieur de la commission d'attribution des logements, les demandes de mutation interne pour sur ou sous-occupation, difficultés financières, comportement, rapprochement professionnel sont d'ailleurs prioritaires. La mutation constitue toujours une étape clé de la vie sur le plan humain : Partenord Habitat a la volonté de répondre à chacune de ces situations par les solutions les plus appropriées possibles et dans les meilleurs délais. Les raisons d'un nécessaire change-

ment de logement sont nombreuses : taille de logement inadapté, adéquation de l'environnement aux modes de vie recherchés, changement de situations personnelle ou professionnelle, prix du loyer, situation de handicap ou de perte d'autonomie, opérations de requalification. Nous nous engageons d'ailleurs, dans notre charte de service, à recevoir tous les demandeurs dans les quinze jours suivant la réception de la demande de mutation.



Neuf-Berquin
8 logements locatifs

La mission première de Partenord Habitat est d'accompagner le parcours résidentiel de ses 100 000 clients-locataires. Assurer une gestion dynamique des mutations internes au bénéfice des familles déjà logées constitue à ce titre une priorité. Dans le règlement intérieur de la commission d'attribution des logements, les demandes de mutation interne pour sur ou sous occupation, difficultés financières, comportement, rapprochement professionnel sont d'ailleurs prioritaires. La mutation constitue toujours une étape clé de la vie sur le plan humain : Partenord Habitat a la volonté de répondre à chacune de ces situations par les solutions les plus appropriées possibles et dans les meilleurs délais possibles. Nous nous engageons d'ailleurs, dans notre charte de service, à recevoir tous les demandeurs dans les quinze jours suivant la réception de la demande de mutation. En 2009, 971 mutations ont été réalisées, soit 23% des attributions. En 2010, ce chiffre passe à 1159, soit 27%, dans un contexte de forte tension de la demande externe, rendant les demandes de mutation plus difficiles à satisfaire. Répondre aux besoins évolutifs de logement d'un public toujours plus large et diversifié implique une mobilisation en continu sur la mise en œuvre de dispositifs efficaces et personnalisés afin de construire chaque jour des itinéraires résidentiels sur mesure correspondant aux besoins et aux aspirations de nos clients-locataires :

- accompagner les personnes et les familles en leur proposant une solution logement en adéquation avec leur composition familiale et leurs ressources (du PLAI au PLS) tout en permettant l'accès à un logement plus grand ou plus petit en détectant les besoins et les demandes (naissances, départs de membres de la famille...)
- prendre en compte les difficultés de la vie en traitant les demandes d'aménagement des loge-



ments aux personnes handicapées ou vieillissantes (adaptation du patrimoine adéquat aux problématiques rencontrées) mais aussi en favorisant l'accès à des établissements spécialisés, foyers ou centres d'hébergement, adaptés aux difficultés rencontrées :

- favoriser l'accès au logement étudiant
 - offrir la possibilité d'accéder à la propriété dans le cadre d'un parcours « sécurisé » (garantie de rachat, garantie de relogement) qu'il s'agisse de programmes neufs ou de vente à l'occupant.
- Pour apporter la meilleure réponse possible à ses clients-locataires, l'Office dispose d'une large gamme de logements diversifiés couvrant toute la gamme du très social à l'accession. Les compétences des commerciaux de secteur visent à favoriser les « mutations » des locataires en détectant les besoins des occupants. Les agents sociaux sont en charge de l'accompagnement des personnes en difficulté. Une direction est entièrement dédiée à la promotion immobilière. L'accession représente chaque année une activité de l'ordre de 60 logements dans le neuf et un potentiel de 40 appartements dans le cadre de la vente du patrimoine l'Office. L'objectif est de développer cette activité de promotion et de vente de patrimoine. Nous avons le souhait de doubler notre production de biens destinés à l'accession sociale. En outre, les orientations à venir nous engageront à faire participer et à associer davantage le client dans la phase conception et réalisation de son projet de devenir propriétaire.

Entretenir, réhabiliter et développer le patrimoine

Par ses projets de construction, de réhabilitation et d'entretien du patrimoine, Partenord Habitat agit concrètement dans le domaine de l'amélioration de son offre de logement, de l'aménagement des quartiers et de la qualité de vie des habitants. Les projets sont construits en partenariat avec les collectivités locales et les habitants pour répondre au mieux aux besoins locaux.

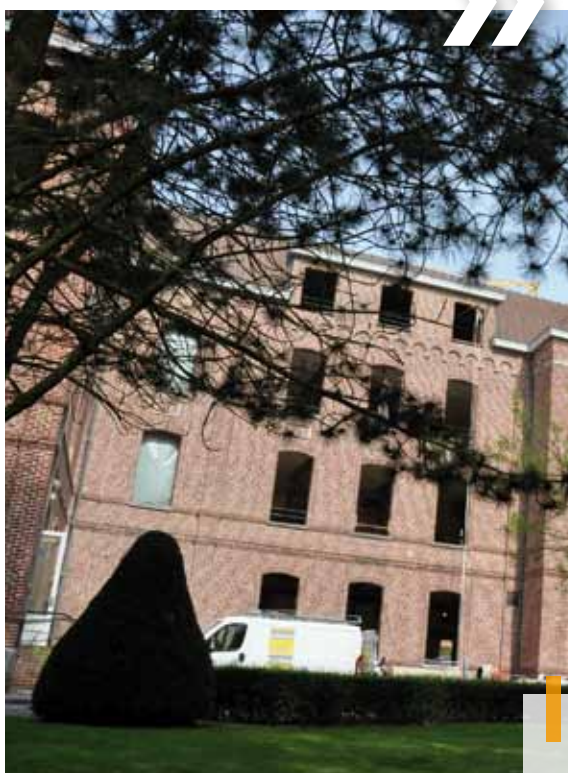
Réhabiliter et améliorer le patrimoine

En 2010, l'Office a investi près de 24 millions d'euros dans divers travaux de réhabilitation et d'amélioration du patrimoine en vue de :

- rénover les parties communes ;
- moderniser les installations de chauffage ;
- améliorer la qualité des façades et espaces extérieurs ;
- mettre en place des systèmes de contrôle d'accès... (résidentialiser...)
- améliorer la performance énergétique des

bâtiments...

Les travaux sont définis sur la base de consultations menées avec les clients-locataires pour recueillir leurs besoins et leurs attentes à l'égard du patrimoine qu'ils occupent, tant en ce qui concerne les logements que les parties communes afin que les programmes de travaux puissent à la fois tenir compte de leurs souhaits et des contraintes liées à la mise aux normes des bâtiments.



Pour répondre à une demande de logements en constante évolution à l'échelle du territoire Partenord Val de Lys, un plan de développement pluriannuel a été mis en place. Les premières opérations verront le jour en 2011/2012 et permettront de répondre aux besoins par des solutions résidentielles d'une grande qualité architecturale et environnementale.

L'opération de la résidence Mahieu à Armentières consiste en la réhabilitation d'un ancien hospice et la construction de logements neufs. Ces travaux qui ont démarré en septembre 2010 par des démolitions devraient s'achever au 2ème semestre 2012. Cette résidence située en cœur de ville viendra compléter l'offre de logements à l'échelle de la commune et permettra à nos futurs clients de disposer d'un cadre de vie très agréable puisque qu'un vaste parc précède l'entrée du bâtiment. Pas moins de 48 ménages prendront possession de leurs nouveaux logements en 2012.

Armentières - Résidence Mahieu
48 logements locatifs

| Construire

Au-delà des actions visant à améliorer la qualité du patrimoine et des opérations de rénovation urbaine, Partenord Habitat vise à accroître une production de logements diversifiée, locatifs, en accession à la propriété mais également par le développement de produits adaptés, pour répondre au mieux aux attentes des clients-locataires

et des habitants. Cette approche s'inscrit dans une volonté de réduire au maximum l'empreinte écologique ainsi que la facture énergétique tout en développant le confort et l'esthétisme au bénéfice de l'habitant. 697 logements ont ainsi été construits en 2010 dans 32 communes du département.



Les Villas de la Lys à Comines ont pour objectif de développer une offre de logement en accession. Cette opération, idéalement positionnée dans la commune, permettra à **18** primo-accédants d'accéder à la propriété. **4** logements seront également mis en location au dernier trimestre 2011. Une orientation volontairement audacieuse a été retenue pour ce projet alliant brique et matériaux modernes avec carport et abri de jardin.

| Comines - Les Villas de la Lys

18 logements en accession et 4 logements en location - livrés en 2011

www.partenordhabitat.com

PARTENORD MÉTROPOLE VAL DE LYS



Activité de production
de logements locatifs
et en accession à la propriété

PARTENORD HABITAT

27, boulevard Vauban - BP 309 - 59020 Lille Cedex
Tél. 03 20 78 56 00

